

# L'application des durées maximales de placement en protection de la jeunesse au Québec

Par Trycia Migneault et Sandrine Bédard

Sous la supervision de Doris Châteauneuf

# Présentation des durées maximales de placement

- Durées maximales de placement (DMP): Périodes temporelles prédéterminées qui indiquent la durée maximale que peut avoir le placement de l'enfant avant que le tribunal ne statue sur un projet permanent.
- Projet permanent: adoption, tutelle, placement à majorité ou réunification familiale
- Types de placement: famille d'accueil (régulière, de proximité, banque mixte), centre de réadaptation, foyer de groupe

# Balises des DMP

0 à moins de 2 ans: 12 mois

2 à 5 ans: 18 mois

6 ans ou plus: 24 mois

## Motifs de dérogation aux DMP:

- retour de l'enfant dans son milieu familial envisagé à court terme;
- intérêt de l'enfant;
- ordonnance qui assure continuité et stabilité de façon permanente;
- services prévus non rendus;
- autre motif sérieux.

# Objectifs du projet

L'application des durées maximales de placement en protection de la jeunesse au Québec: une perspective sociale et juridique (Châteauneuf, Lavallée, Hélie et Poirier, CRSH 2020-2023)

## Principal

Mieux comprendre le contexte dans lequel prend place l'application des DMP et explorer les enjeux qui en découlent.

## Secondaires

- 1) documenter les décisions et jugements rendus dans lesquels les DMP ont suscité un intérêt particulier;
- 2) analyser des situations où il y a eu dérogation aux DMP;
- 3) explorer les points de vue des acteurs juridiques et sociaux sur les enjeux relatifs à l'application des DMP.

# Méthodologie

## Volet 1

### *Analyse documentaire*

- Volet 1a: analyse de la jurisprudence
- **Volet 1b: analyse de dossiers d'usagers en PJ dans lesquels les DMP ont été dépassés**
  - Enfants âgés entre 0-12 ans de la région de Québec
  - N = 60
  - Grille de collecte de données (caractéristiques de l'enfant, trajectoires de services et de placement, etc.)

## Volet 2

Entrevues auprès d'intervenants de la PJ et d'acteurs juridiques liés aux DMP

# Constats préliminaires

Au niveau de la cueillette des données:

- Difficultés à trouver des informations en lien avec les DMP

Au niveau de la trajectoire des enfants:

- Peu/pas de réunification familiale
- Jeune déjà dans son milieu permanent à l'atteinte des DMP



Constats basés seulement sur nos observations (aucun résultat officiel pour l'instant)

Merci de votre écoute!